

Partenariats Entreprises

Vous souhaitez devenir partenaire financier ou partenaire pédagogique de l'EMLV

Devenez un partenaire pédagogique de l'EMLV :

- En participant à nos jurys de recrutement
- En animant des Projets d'Etudes de Réflexion et de Synthèse (les PERS), des missions de consulting
- En recrutant nos étudiants en stages et en missions dans votre entreprise pendant 4 à 8 mois.
- Apportez votre savoir-faire à nos étudiants en dispensant des cours
- Participez à nos Comités d'Orientation Pédagogiques (les COP)
- Soumettez nous des travaux de recherche
- Recrutez nos diplômés et nos anciens

Devenez partenaire financier de notre École :

- Investissez votre taxe d'apprentissage au sein de l'Association Léonard de Vinci. Investir votre taxe d'apprentissage dans notre établissement nous permet de nous développer tout en conservant nos valeurs et notre originalité dans l'univers de l'enseignement supérieur français et européen.
- Sponsorisez nos étudiants par une contribution financière ou un don de matériel. Nos étudiants sont investis dans de nombreuses associations humanitaires, culturelles ou sportives et recherchent régulièrement des moyens financiers pour développer leurs activités.